

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

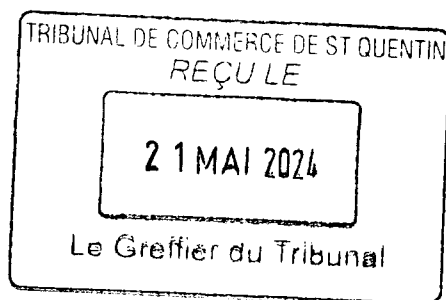
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00190

Numéro SIREN : 801 187 840

Nom ou dénomination : A.LETUPPE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 1683



COMPTES ANNUELS

SAS A LETUPPE
173 Rue Du PSDT JF KENNEDY
02100 ST QUENTIN

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is on the left, and the second signature is on the right.

Désignation de l'entreprise		A LETUPPE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		173 Rue Du PSDT JF KENNEDY 02100 ST QUENTIN											
SIRET		8 0 1 1 8 7 8 4 0 0 0 0 1 3											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net							
		1		2		3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012							
		Autres *		014		016		840					
		Immobilitisations corporelles *		028		030		8 943		7 766			
		Immobilitisations financières * (1)		040		042							
		Total I (5)		044		048		9 783		7 766			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052				7 470			
		Marchandises *		060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070		1 366		86 464			
		Autres * (3)		072		074				31 971			
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084		086				40 152				
	Charges constatées d'avance *		092		094				46				
	Total II		096		098		1 366		166 104				
	Total général (I + II)		110		112		11 150		173 870				
PASSIF								Exercice N NET					
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000				
	Écarts de réévaluation				124								
	Réserve légale				126				100				
	Réserves réglementées *				130								
	Autres réserves		(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131				132				
	Report à nouveau				134				45 237				
	Résultat de l'exercice				136				25 025				
	Subventions d'investissement				137								
	Provisions réglementées				140								
	Total I				142				71 362				
Provisions pour risques et charges				Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				33 179				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		9 949		172		60 801				
	Comptes courants d'associés				173				8 529				
	Autres dettes				175								
	Produits constatés d'avance				174								
Total III				176				102 508					
Total général (I + II + III)				180				173 870					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		6 800			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		10 183		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A LETUPPE		Néant ☐ *		
						Exercice N clos le		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		31 12 2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		25	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215	214	281 720		
		Services *	intracommunautaires	217	218	30 217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230		11 135	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		323 096		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		102 328	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		(2 318)	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		59 769	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243 1 369		244		2 798	
	Rémunérations du personnel *				250		94 795	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		20 915	
	Dotations aux amortissements *				254		1 687	
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)		264		279 974		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		43 123		
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V) 294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		13 440		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		4 657		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		25 025		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 25 025		314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles *		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		4 657			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	1 364		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col.2		352 31 046		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370 31 046		372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A LETUPPE										Néant ☐ *			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410	840	412		414		416	840						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	3 979	442	6 800	444		446	10 779						
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	524	452		454		456	524						
	Matériel de transport	460	3 500	462		464		466	3 500						
	Autres immobilisations corporelles	470	1 906	472		474		476	1 906						
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490	10 749	492	6 800	494		496	17 549						
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial				495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles				500	840	502		504		506	840				
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516					
	Constructions			520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			530	3 979	532	521	534		536	4 500				
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540	524	542		544		546	524				
	Matériel de transport			550	847	552	1 167	554		556	2 014				
	Autres immobilisations corporelles			560	1 906	562		564		566	1 906				
TOTAL				570	8 096	572	1 687	574		576	9 783				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
								Court terme *		Long terme					
	①	②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
8															
9															
10															
Total	578	580	582	584	586	581	587	589							
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL						596	585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A LETUPPE				Néant ☐				
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur comptes clients		650	1 366	652		654		656	1 366	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680	1 366	682		684		686	1 366	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial		681		683							
Autres immobilisations incorporelles		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains		710		715		2					
Constructions		720		725		3					
Installations techniques, matériel et outillage		730		735		4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740		745		5					
Matériel de transport		750		755		6					
Autres immobilisations corporelles		760		765		7					
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780		
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter					
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI (dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI))				325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé									388		
Montant de la TVA collectée									374	28 504	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	29 118	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**a) Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériels et outillage	4 à 5 ans
Matériel de transport (occasion)	3 à 4 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 408
Dettes fiscales et sociales	10 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	15 192

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers	4	
TOTAL	5	

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	100			100	10

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
SFR AVANCE	35.24	
ORANGE AVANCE	11.11	

TOTAL**46.35**

TRANSFERT DE CHARGES

Rubrique	Montant
Transferts de charges d'exploitation	
AIDE APPRENTI	5000.00
Remboursement opco	6134,72

Sous total Exploitation	11134,72
--------------------------------	-----------------

Transferts de charges financières

Sous total Financières

Transferts de charges exceptionnelles

Sous total Exceptionnelles

TOTAL	11134.72
--------------	-----------------

A. LETUPPE

S.A.S au capital de 1 000 €
173 Rue du Président JF Kennedy
02100 SAINT-QUENTIN

*

R.C.S. SAINT-QUENTIN B 801 187 840

*

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13/05/2024**

L'an deux mil vingt-quatre
le treize mai,
à onze heures,

Les actionnaires de la SAS « **A. LETUPPE** » ont établi le présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Michel LETUPPE**, Président.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les actionnaires représentant la totalité des actions sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions.

Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat de l'Exercice,
- Quitus de la Présidence,
- Pouvoirs à conférer

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de convocation à la présente Assemblée
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- Le rapport du Président
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Il rappelle que conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

SL CL

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve le rapport du Président, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 25 025 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir un bénéfice comptable de 25 025 euros. Les actionnaires décident d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Report à nouveau : 25 025 euros.

Suite à l'affectation le compte « Report à nouveau » présente un solde créditeur de 70 262 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice, dont le compte-rendu lui a été fait, donne quitus à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à douze heures.

